

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.165 Vœu relatif à la réhabilitation des immeubles sociaux situés dans l'allée des Frères Voisin

Le Conseil de Paris,

Considérant la politique ambitieuse de réhabilitation énergétique des logements sociaux menée par la Ville de Paris et ses bailleurs sociaux, dans le cadre du Plan Climat ;

Considérant le parc de 125 000 logements locatifs sociaux de Paris Habitat ;

Considérant le groupe de l'allée des Frères Voisin et de la rue du colonel Pierre Avia, qui compte 801 logements construits en 1975 et 1976, gérés par Paris Habitat ;

Considérant les travaux d'entretien et d'amélioration de la qualité de vie réalisés sur ce patrimoine, avec notamment le remplacement des menuiseries extérieures réalisé entre 1995 et 1997, et le ravalement intervenu en 2008 ;

Considérant l'attention particulière portée aux performances énergétiques sur ce site, avec un programme de remplacement des radiateurs pour chacun des 801 logements ainsi que le remplacement des pieds de colonnes de chauffage, programmés pour 2019 ;

Considérant l'inscription de l'adresse dans le plan Réparer et Embellir, permettant la réalisation de travaux cofinancés par la Ville de Paris et Paris Habitat, à savoir une intervention sur les faux plafonds, la réfection de l'éclairage des parties communes avec une installation de modèles basse consommation et les embellissements d'un hall ;

Considérant le remplacement prévu de la totalité des ascenseurs sur la période 2019-2021, concomitant d'une concertation avec les locataires permettant d'identifier les améliorations à apporter en termes de gestion du site, notamment l'accessibilité de l'ensemble des halls ;

Considérant que ces investissements représentent un montant de plus de 5 millions d'euros sur 5 ans, soit 7 000 euros par logement, sans qu'aucune augmentation ne soit répercutée sur les charges des locataires ;

Considérant l'inscription de cette résidence dans le budget participatif porté par Paris Habitat pour cette année 2019 afin que les locataires puissent proposer des projets d'amélioration de leur cadre de vie ;

Considérant la nécessité de poursuivre un dialogue avec l'ensemble des locataires et leurs représentants ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- La Maire de Paris demande à Paris Habitat d'inscrire la programmation de la réhabilitation Plan Climat des immeubles du groupe Frères Voisin dans son prochain Plan stratégique de patrimoine.